



Togo/ Crise politique : Vers de nouveaux affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ?

C'est un nouveau bras de fer qui se dessine entre le pouvoir et la coalition des 14 partis de l'opposition au sujet des prochaines manifestations qui démarrent ce mercredi 06 Juin à Lomé et dans plusieurs autres localités du pays.

Face à la presse ce mardi à Lomé, les responsables de la coalition de l'opposition ont maintenu non seulement ces prochaines manifestations mais aussi leur volonté de marcher selon leurs propre itinéraires ; Ceci, contrairement à la volonté du Gouvernement qui, par un courrier du Ministre Payadowa Boukpessi en charge de l'administration territoriale, avait proposé de nouveaux itinéraires à la coalition.

« Pour les raisons de risque de troubles graves à l'ordre public qui vous ont été communiquées au cours des différents rencontres et courriers, les itinéraires anciennement utilisés par la coalition pour ses marches depuis le 19 Août 2017 ne sont pas acceptés », avait en effet notifié le Ministre Boukpessi dans son courrier tout en recommandant par ailleurs de nouveaux itinéraires à la coalition en ce qui concerne la ville de Lomé. Lesquels itinéraires se concentrent dans les quartiers Bè, Akodésséwa et Anfamé.

La Coalition a cours de cette conférence de presse estimé que le Gouvernement est en train de faire une interprétation tendancieuse et volontairement erronée, d'un souhait émis par le facilitateur de voir la Coalition suspendre les manifestations pour donner une chance au dialogue. Elle a par ailleurs dénoncé un « *changement illégal et injustifié des itinéraires* ». Pour les leaders de ce regroupement de partis de l'opposition, « *cela relève d'une stigmatisation de la population togolaise et la violation de ses droits* ».

« *En tout état de cause, si le gouvernement persiste dans sa logique répressive, la coalition prendra acte de cette attitude regrettable et inacceptable puis en tirera toutes les conséquences qui s'imposent* », ont-ils fait savoir dans une déclaration lue devant la presse.

« *La coalition n'entend pas capituler face à la violation des droits Constitutionnels des Togolais et des lois de la République, en l'occurrence celle fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestations pacifiques publiques* », poursuit la déclaration.

Ces derniers temps, le bras de fer entre le pouvoir et l'opposition au sujet des itinéraires s'était soldé lors des dernières tentatives de manifestations par des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre notamment dans les rues de Lomé. Va-t-on une fois encore assister à ce scénario cette semaine ? La question reste posée.

Ces nouvelles manifestations interviennent alors qu'un nouveau round de négociations entre les protagonistes de la crise est en cours de préparation par les facilitateurs ghanéen Nana Akufo-Addo et guinéen Alpha Condé, aidés par la Commission de la CEDEAO.

Il faut rappeler que les exigences de la Coalition de l'opposition n'ont pas varié à savoir le retour à la Constitution originelle de 1992, le droit de vote de la

diaspora, la révision du cadre électoral, les réformes institutionnelles et la libération des prisonniers politiques entre autres.

Cris DADA



Encore une mésentente au sujet des itinéraires pour les marches des 06, 07 et 09 Juin prochains

C'est toujours la mésentente entre le pouvoir et l'opposition quant aux itinéraires des manifestations que prévoit organiser la coalition des 14 partis politiques les 06, 07 et 09 Juin prochains. Si ces marches sont autorisées, le pouvoir et opposition sont toujours divisés au sujet des itinéraires de ces manifestations notamment à Lomé.

Dans un courrier adressé aux responsables de la coalition, le Ministre Payadowa BoukpeSSI en charge de l'administration territoriale, après avoir déploré la persistance des 14 partis de l'opposition à vouloir toujours manifester pour des sujets qui sont sur la table de discussions au sein du dialogue politique inter-togolais, a de nouveau au nom du Gouvernement, signifié à la coalition que les marches suivant les anciens

itinéraires ne sont toujours pas acceptées.

« *Pour les raisons de risque de troubles graves à l'ordre public qui vous ont été communiquées au cours des différents rencontres et courriers, les itinéraires anciennement utilisés par la coalition pour ses marches depuis le 19 Août 2017 ne sont pas acceptés* », a indiqué le Ministre Boukpassi dans son courrier qui recommande par ailleurs de nouveaux itinéraires à la coalition en ce qui concerne la ville de Lomé ; lesquels itinéraires se concentrent dans les quartiers Bè, Akodésséwa et Anfamé.

Pour les localités de l'intérieur du pays, les représentants de l'opposition sont priés de se mettre en rapport avec les préfets pour déterminer les nouveaux itinéraires pour les marches projetées. Le Gouvernement a par ailleurs maintenu l'interdiction de manifester dans les villes de Sokodé, Bafilo et Mango de même que sur les routes nationales.

L'opposition va-t-elle se plier aux recommandations du Gouvernement ou tenter encore une fois de maintenir ses itinéraires initiaux ? Il faut rappeler que le bras de fer entre le pouvoir et l'opposition au sujet des itinéraires s'était soldé lors des dernières tentatives de manifestations par des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre notamment dans les rues de Lomé.

Ces nouvelles manifestations interviennent alors que la Commission de la CEDEAO et les facilitateurs du dialogue politique inter-togolais sont en train de vouloir relancer les négociations afin de faire bouger les lignes en prélude à la prochaine session des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'institution sous régionale prévue dans le courant de ce mois de Juin.

Une délégation de la CEDEAO et des facilitateurs ont en effet rencontré dans ce sens le samedi 02 Juin à Lomé, la coalition des 14 partis de l'opposition de même que le parti au pouvoir

Union pour la République (UNIR) et des membres de la partie gouvernementale afin de préparer les rencontres futures avec les deux Chefs d'Etat facilitateurs notamment le ghanéen Nana Akufo-Addo et guinéen Alpha Condé.

Les exigences de la Coalition de l'opposition n'ont pas varié à savoir le retour à la Constitution originelle de 1992, le droit de vote de la diaspora, la révision du cadre électoral, les réformes institutionnelles et la libération des prisonniers politiques entre autres.

David



La CEDEAO à la recherche d'une feuille de route pour une sortie de crise au Togo

La crise sociopolitique dans laquelle est plongé le Togo depuis août 2017 ne cesse de faire parler d'elle. Alors que le dialogue entre les protagonistes à savoir le pouvoir et l'opposition est toujours au point mort depuis le 23 Mars dernier, la Commission de la CEDEAO veut relancer les choses pour faire bouger les lignes en prélude à la prochaine session des Chefs d'Etat et de Gouvernement prévue dans le courant de ce mois de Juin.

Une délégation de l'institution sous régionale et des facilitateurs ont en effet rencontré ce samedi 02 Juin à Lomé, la coalition des 14 partis de l'opposition de même que le parti au pouvoir Union pour la République (UNIR) et des membres de la partie gouvernementale.

Objectif, préparer les rencontres futures avec les deux Chefs d'Etat facilitateurs notamment le ghanéen Nana Akufo-Addo et guinéen Alpha Condé afin de parvenir à une feuille de route pour une sortie de crise d'autant plus qu'à la prochaine session de la CEDEAO, les facilitateurs devront soumettre des recommandations aux Chefs d'Etat pour examen en vue d'une issue définitive de la crise togolaise.

« Nous avons surtout noté l'engagement des deux parties à œuvrer et à poursuivre le dialogue en vue d'arriver à un accord sur la situation au Togo. Après avoir écouté l'ensemble des parties, nous allons travailler sur un projet de feuille de route qui sera soumis aux deux chefs d'Etat. Cette feuille de route va servir de base pour les discussions qui auront lieu avec les deux facilitateurs », a déclaré à la presse, le président de la Commission de la CEDEAO, Jean-Claude Brou à la fin des discussions.

Dans la foulée, l'on apprend qu'une nouvelle séance du dialogue inter-togolais pourra se tenir entre le pouvoir et l'opposition avant la prochaine session de la CEDEAO. *« Nous avons rencontré la facilitation et la Commission de la CEDEAO pour redémarrer un nouveau round du dialogue avant la prochaine rencontre des Chefs d'Etat de l'organisation »*, a indiqué le chef de file de l'opposition, Jean-Pierre Fabre à la sortie de la rencontre avec la délégation de la facilitation et de la Commission de la CEDEAO.

Selon le Ministre de la Fonction publique Gilbert Bawara, le Gouvernement a pour sa part réaffirmé sa disposition à poursuivre les discussions pour des solutions apaisées dans le pays tout en s'inscrivant dans le cadre et l'esprit de la

décision des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO du 14 avril 2018 qui a donné des indications quant aux sujets qui devraient faire l'objet des réformes politiques.

Cris DADA



Togo : L'opposition annonce de nouvelles manifestations dès la semaine prochaine

Alors que le dialogue politique inter-togolais reste suspendu depuis le 23 Mars dernier, la coalition des 14 partis de l'opposition joue la carte de la mobilisation et annonce la reprise des manifestations de rue à compter de la semaine prochaine à Lomé et dans plusieurs localités de l'intérieur du pays.

Reçu ce jeudi sur la radio Nana Fm, le conseiller du chef de file de l'opposition, Eric Dupuy a indiqué que la lettre d'information annonçant les prochaines marches a été déjà envoyé à l'autorité publique notamment le Ministre Payadowa Boukpassi en charge de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales.

Lors de leurs meetings de la semaine dernière, les responsables de la coalition avaient en effet déclaré que

manifestations n'étaient pas abandonnées de même que leurs revendications politiques qui portent essentiellement sur le retour à la Constitution originelle de 1992, le vote des togolais de l'étranger, la révision du cadre électoral et la libération des détenus politiques entre autres.

L'heure n'est donc pas au repos au sein de la coalition pour qui l'alternance politique est toujours à portée de main même si aux yeux de plusieurs observateurs de la scène politique togolaise, la lutte a un peu faibli au regard de ce que ces derniers temps, les tentatives de manifestation de l'opposition se sont soldées par un échec à cause d'un manque de consensus avec l'autorité publique au sujet des itinéraires.

Le Togo est toujours dans l'attente de la reprise du dialogue entre les acteurs politiques. Ceux qui étaient optimistes quant à une heureuse et rapide issue de la crise sociopolitique commencent par se poser des questions de savoir si réellement la classe politique togolaise a envie que les choses évoluent, tant les positions des deux camps (pouvoir et opposition) restent toujours tranchées.

Du côté de la facilitation ghanéenne qui mène des consultations bilatérales, l'espoir d'une sortie de crise est toujours possible, et il n'est pas question d'abandonner les efforts visant à concilier les positions.

Il faut préciser qu'en juin prochain, il est attendu des facilitateurs ghanéen Nana Akufo-Addo et guinéen Alpha Condé à la prochaine session des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, des recommandations pour une issue définitive de la crise togolaise.

David SOKLOU



COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 30 MAI 2018

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 30 mai 2018 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

Le Conseil a :

- examiné en première lecture un (1) avant-projet de loi et adopté un décret ;
- écouté quatre (4) communications ;
- procédé à trois (3) nominations ;
- et suivi un divers.

A l'entame du conseil des ministres, le Président de la République a demandé aux membres du gouvernement de faire le point de la mesure relative à la passation des 20% des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs de notre pays.

Après avoir fait le point de la situation, le Président de la République a instruit les ministres de prendre toutes les dispositions idoines, pour que cette mesure soit traduite

rapidement dans la réalité.

Au titre de l'avant-projet de loi

L'avant-projet de loi examiné en première lecture par le conseil, porte modification de la loi organique n° 2004-021 du 15 décembre 2004 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication modifiée par la loi n° 2009-029 du 22 décembre 2009 et par la loi organique n° 2013-016 du 08 juillet 2013.

Au titre du décret

Le décret adopté, par le conseil, porte création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence Education-Développement (AED). Son Excellence Monsieur le Président de la République, a lancé le 5 décembre 2017, la construction du premier Institut de Formation pour l'Agro-développement (IFAD), dédié à l'aquaculture à Elavagnon, dans la préfecture de l'Est-Mono, et a procédé à la cérémonie de la pose de la première pierre du second IFAD dédié à l'élevage à Barkoissi dans la préfecture de l'OTI.

Le Chef de l'Etat avait annoncé, dans son adresse à la nation le 03 janvier 2018, la création de dix (10) IFAD, dans les cinq prochaines années, dans les filières professionnelles prioritaires pour accompagner les nouvelles orientations de développement du secteur agricole.

Pour compléter et rendre opérationnel ces nouvelles orientations, il est créé une Agence Education-Développement dont les missions sont, entre autres, la coordination et l'accompagnement de la création et de la mise en oeuvre des institutions de formation en alternance pour le développement des filières professionnelles identifiées.

L'objectif, in fine, est de mettre en place un cadre permettant aux jeunes tout comme aux adultes de bénéficier de formations en alternance ou en continue, répondant aux besoins

nationaux de développement.

Au titre des communications

La première communication, écoutée par le conseil, est relative à la participation du Togo à la 24^e réunion du comité des participants (PC24) et à la 10^e réunion de l'Assemblée des participants du fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) tenues à Luang Prabang République Démocratique Populaire du Laos du 25 au 29 septembre 2017.

Au cours de cette réunion qui s'est tenue du 25 au 29 septembre 2017 à Luang Prabang, le Togo a présenté le rapport à mi-parcours de l'état de préparation du processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) ainsi que la requête de financement additionnel, pour parachever la phase préparatoire.

Un financement additionnel d'une valeur de deux millions neuf cent trente mille (2 930 000) dollars US, a été octroyé à notre pays. Il permettra au Togo de réaliser des études analytiques complémentaires, le développement de scénario de référence, y compris la réalisation d'un deuxième inventaire forestier national, en 2019 et la mise en place d'un système national de surveillance des forêts et mesures de sauvegarde.

Ce financement permettra également de renforcer l'inclusion sociale, les capacités de gestion du processus REDD+, la gouvernance et la participation plus accrue de la société civile avec un accent particulier sur les groupes vulnérables.

La deuxième communication, écoutée par le conseil, est relative au projet du plan directeur de l'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'ouest (CACA0).

Dans le cadre du projet du plan directeur de l'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest

(CACA0), une réunion du comité de pilotage et un séminaire international se sont tenus à Abidjan en Côte d'Ivoire, respectivement les 23 et 24 janvier 2018. Une délégation togolaise conduite par le Ministre des infrastructures et des transports, a pris part à ces rencontres.

Ce projet, mis en œuvre par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et piloté par la commission de l'UEMOA, concerne 4 pays à savoir : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, pour 4 corridors à promouvoir notamment : le corridor côtier, Abidjan-Lagos, et les corridors Sud-Nord, Abidjan-Ouagadougou, Accra-Ouagadougou et Lomé-Ouagadougou.

L'objectif du projet est de promouvoir un développement économique équilibré entre les zones côtières et celles de l'Hinterland, dans les 4 pays concernés, en valorisant les potentiels des secteurs économiques prioritaires identifiés que sont : les infrastructures de transport, l'agriculture, l'énergie, les mines, l'industrie et le commerce.

Pour la conduite du processus d'élaboration de ce projet démarré en 2015, trois organes ont été mis en place à savoir :

- le comité technique conjoint de suivi national au niveau de chaque pays ;
- le comité technique conjoint de suivi régional au niveau de l'UEMOA ;
- le comité de pilotage au niveau ministériel.

L'approche d'intervention de l'agence internationale de coopération japonaise(JICA), à la mise en oeuvre du plan directeur, sera approfondie lors de la conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique TICAD VII prévue en 2019

La troisième communication, suivie par le conseil, est relative à la 13ème réunion du bureau de la conférence des

ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (CONFESJES), tenue à Lomé du 09 au 13 avril 2018.

Conformément à la décision prise à Cotonou en avril 2017 lors de la 36^è session de la conférence des ministres, notre pays a abrité du 09 au 13 avril 2018, la 13^è réunion du bureau de la conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie (CONFESJES) dont la cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur le Premier ministre de la république togolaise.

Cette rencontre a connu la participation effective des représentants de dix (10) Etats et gouvernements sur treize (13) attendus. Trois (3) ministres étrangers ont pris part aux travaux de la réunion, aux côtés de leurs homologues togolais.

Les ministres et chefs de délégations des Etats et Gouvernements présents ont noté, avec une grande satisfaction, l'efficacité et la pertinence des actions réalisées par le secrétariat général et ont salué le rôle crucial que joue la CONFESJES dans l'émancipation de la jeunesse de l'espace francophone, particulièrement dans les pays du Sud, en apportant un appui important à l'insertion sociale et économique des jeunes et à la promotion du sport au sein des pays membres.

Les résultats élogieux des partenaires ont suscité des annonces au fonds commun, pour l'année 2018, des plus gros contributeurs comme la France, la Fédération Wallonie-BRUXELLES et le Canada-Québec.

La 37^è conférence des ministres qui aura lieu l'an prochain au Maroc, donnera l'occasion à la CONFESJES, qui est, par ailleurs, la plus vieille des organisations de la francophonie, d'établir le bilan d'un demi-siècle, au service de la jeunesse et de la promotion du sport et de fixer de nouvelles ambitions, pour les années à venir. A cet effet, un comité préparatoire international a été mis en place, pour préparer

au mieux ce jubilé qui marquera un moment important dans la vie de l'institution.

La quatrième communication, suivie par le conseil, est relative aux résultats des négociations entre le ministère des postes et de l'économie numérique et les opérateurs de téléphonie mobile Togo Cellulaire et Atlantique Télécom Togo (MOOV).

Cette communication fait suite à la décision du conseil des ministres du 8 mai 2018 autorisant le ministre des postes et de l'économie numérique, à procéder, par arrêté, à l'extension de la durée de licence (2G et 3G) en cours et leur extension à la 4G pour les deux opérateurs.

Cette communication a pour objectif d'informer le conseil sur la méthodologie d'évaluation utilisée par le ministère, l'issue des négociations et la signature prochaine des arrêtés des licences d'extension courant 2018.

Au titre des nominations

Le conseil des ministres a procédé à trois nominations au ministère de l'économie et des finances. Il s'agit :

- de l'Inspecteur général du trésor ;
- du Directeur général adjoint du trésor et de la comptabilité publique et ;
- du Directeur du trésor.

Au titre du divers

Le ministre de l'Environnement et des ressources forestières a informé les membres du Gouvernement que le site retenu, cette année, pour la mise en terre des plants, à l'occasion du 1er juin, est le site du centre d'enfouissement d'Aképe inauguré le 24 avril 2018 par le Chef de l'Etat.

Le Conseil des ministres saisit cette occasion pour lancer un appel à toute la population pour qu'elle se mobilise et fasse de la journée de l'arbre, un franc succès.

Fait à Lomé, le 30 MAI 2018

Le Conseil des ministres



En attendant de nouvelles manifestations, l'opposition remobilise ses troupes à travers des meetings

Baguida, Avénou et Agoè Zongo sont les trois quartiers de Lomé choisis ce dimanche 27 Mai par la coalition des 14 partis de l'opposition pour animer des meetings de remobilisation de la population en prélude à de nouvelles manifestations que ce regroupement de partis compte organiser dans les prochains jours pour faire pression sur le pouvoir de Faure Gnassingbé.

Pour les responsables de la coalition en effet, les manifestations ne sont pas abandonnées de même que leurs revendications politiques qui portent essentiellement sur le retour à la Constitution originelle de 1992, le vote des togolais de l'étranger, la révision du cadre électoral et la

libération des détenus politiques entre autres.

« Nous allons reprendre les manifestations comme avant. Ce n'est pas parce que nous faisons les meetings que les manifestations sont abandonnées. Les meetings que nous organisons, ce n'est pas pour remplacer les manifestations. C'est pour être encore plus en contact de nos populations et leur demander de rester éveillée. Ce que nous cherchons, nous allons l'avoir », a déclaré au meeting d'Agoè Zongo, le leader de l'ANC et chef de file de l'opposition, Jean Pierre Fabre.

Même son de cloche aux autres meetings où les autres leaders de la coalition ont invité les populations à se mobiliser davantage pour les prochains mots d'ordre.

Le Togo est toujours dans l'attente de la reprise du dialogue entre les acteurs politiques. Les négociations avaient été entre temps suspendues depuis le 23 Mars dernier. Ces derniers temps, les tentatives de manifestation de l'opposition se sont soldées par un échec à cause d'un manque de consensus avec l'autorité publique au sujet des itinéraires.

David



L'alternance politique au

centre de la convention nationale de l'ANC à Lomé

L'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) a tenu ce samedi 26 Mai à Lomé, une convention nationale qui a réuni les responsables centraux et fédéraux du parti pendant une journée d'exposés et de débats autour du thème « l'alternance politique pour mieux vivre ensemble au Togo ».

Des centaines de participants représentant le Bureau National, les 93 fédérations nationales et internationales du parti, les Délégations nationales des Dames, de la Jeunesse et des Parlementaires, et autres Associations ont pris part aux travaux en présence du Président national du parti, Jean Pierre Fabre, chef de file d l'opposition.

Selon un communiqué de ce parti de l'opposition, ces assises visent à permettre aux militants non seulement de conforter leurs capacités d'exercice des droits politiques et civiques garantis par la Constitution et les lois, mais aussi de cerner davantage, à travers le mémorandum du regroupement des 14 partis politiques de l'opposition, les contours de la crise politique togolaise et son règlement qui selon l'ANC, passe par l'alternance politique.

Il s'est agi également pour les militants de recevoir les orientations et directives politiques du Bureau national du parti pour faire face aux enjeux actuels et aux défis internes et externes à relever pour atteindre les objectifs statutaires du parti.

« Nous allons discuter de la situation politique qui prévaut actuellement dans notre pays et réfléchir sur comment mieux vivre ensemble après l'alternance politique. Parce que sans alternance politique la crise politique actuelle ne trouvera pas solution », a indiqué Eric Dupuy, chargé à la

Communication de l'ANC avant l'ouverture des travaux.

Cris DADA



COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 25 MAI 2018

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce vendredi 25 mai 2018 au Palais de la Présidence de la République, sous la Présidence de son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

Le Conseil a :

- examiné et adopté deux (2) projets de loi et un décret ;
- écouté quatre (4) communications ;
- suivi des divers.

Au titre des projets de loi

Le premier projet de loi, adopté par le conseil, porte sur la loi des finances rectificative, gestion 2018.

Le projet de loi des finances rectificative, gestion 2018, est rendu nécessaire par l'évolution de la conjoncture socio-

économique et financière dans notre pays, caractérisée par la crise sociopolitique émaillée de violences qui a affecté négativement depuis le second semestre 2017, l'activité économique, réduisant de ce fait le niveau de mobilisation des recettes fiscales et douanières.

Cette situation observée au titre de la gestion 2017, se ressent également sur l'exécution du budget 2018 pour lequel le niveau de recettes fiscales recouvrées au cours du premier trimestre n'a pas atteint l'objectif fixé.

Par ailleurs, la satisfaction de nouveaux besoins sociaux liés notamment aux revendications des agents des secteurs de l'éducation, à l'augmentation des subventions aux universités de Lomé et de Kara ainsi qu'aux enseignements confessionnels et surtout la prise en compte de nouvelles demandes d'investissements financés sur ressources propres, ont augmenté le niveau des dépenses.

En outre, face aux nombreux besoins à satisfaire, conjugués aux défis de mobilisation des ressources internes, le gouvernement a jugé utile de s'orienter vers l'optimisation des dépenses publiques.

La nécessité de prendre en compte ces évolutions, amène à modifier le budget 2018 en cours d'exécution.

Ainsi, le budget rectifié s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 308 134 862 000 FCFA contre 1 318 500 000 000 FCFA dans la loi de finances initiale soit une baisse de 1%.

Il importe de noter qu'à l'occasion de l'examen de la loi de finances rectificative, gestion 2018 et des autres textes impliquant la bonne gouvernance, le Président de la République, a fortement recommandé aux membres du gouvernement de prendre toutes les mesures idoines pour impliquer davantage les investisseurs privés nationaux et internationaux qui s'intéressent à notre pays.

Il a invité les ministres à se rendre plus disponibles et à étudier les projets proposés par le secteur privé national et international dans le souci d'augmenter significativement la part des investissements privés dans l'économie nationale.

Le second projet de loi, adopté par le conseil, est relatif à la promotion de la production d'électricité à base des sources d'énergies renouvelables au Togo.

Les engagements auxquels notre pays a souscrits sur le plan régional et international dans le secteur de l'énergie, exigent que la part des énergies renouvelables soit portée à 50 % dans le mix énergétique national à l'horizon 2030 dans le contexte du respect de l'objectif n°07 de développement durable qui vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes et à coûts abordables.

Conscient de cette situation, le gouvernement a créé en mai 2016, l'Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER) à laquelle, il a confié la mission de promouvoir les énergies renouvelables.

Pour le développement effectif des énergies renouvelables, il est apparu nécessaire de mettre en place un cadre juridique spécifique et incitatif permettant de répondre de façon adéquate aux défis liés aux activités de production, de commercialisation et d'utilisation de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables.

Au titre du décret

Le décret adopté par le conseil, porte création, attributions, composition et fonctionnement de la commission interministérielle de rédaction et de suivi des rapports sur les droits de l'homme.

La commission interministérielle de rédaction des rapports initiaux et périodiques (CIRR), créée par arrêté N°97-02 du 28

février 1997, a pour mission de collecter, de centraliser, de stocker, d'archiver des informations en vue de l'élaboration des rapports dus aux organes de traités auxquels le Togo est partie.

Elle fait également le suivi de la mise en oeuvre des recommandations issues de la présentation desdits rapports.

Le présent décret a pour objet d'obtenir plus de performance et d'éviter le foisonnement ainsi que les coûts liés au fonctionnement de plusieurs structures telles que recommandées par les organismes régionaux et onusiens. Il permet également d'élever le niveau de la CIRR et de lui conférer l'autorité nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Au titre des communications

La première communication, écoutée par le conseil, est relative au document méthodologique de mise en place du registre foncier urbain (RFU).

Le ministre de l'économie et des finances, en présentant cette communication, a sollicité et obtenu l'accord de conseil des ministres sur le document méthodologique de mise en place du registre foncier urbain (RFU).

Toutefois, le conseil a demandé que le document de méthodologie insiste sur la sensibilisation et l'intérêt que le RFU apportera à l'économie nationale ainsi qu'à la population togolaise.

Notons qu'il s'agit, entre autres, de manière spécifique, d'améliorer la maîtrise du patrimoine foncier, d'accélérer la création de titres fonciers et de réduire leurs coûts, d'identifier et d'immatriculer toutes les réserves administratives de l'Etat, de produire et de gérer les données urbaines nécessaires à la programmation et à la gestion des infrastructures urbaines, de produire des systèmes d'information urbain facilitant la prise de décision.

La seconde communication, écoutée par le conseil, est relative au sommet fondateur de l'Alliance Solaire International (ASI) tenu du 9 au 12 mars 2018 à New Dehli en Inde, auquel a pris part le Chef de l'Etat.

L'ASI est une initiative franco-indienne lancée par le Président de la République française et le Premier ministre indien, le 30 novembre 2015 lors de la cérémonie d'ouverture de la conférence des parties, au COP 21 tenue à Paris, du 30 novembre au 12 décembre 2015. Cette initiative vise à faciliter et accélérer le déploiement de l'énergie solaire dans cent vingt et un (121) pays situés en partie ou en totalité entre les tropiques du cancer et du capricorne.

Sur les hautes instructions de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, le Togo a signé l'accord instituant l'ASI le 19 juillet 2017 et ratifié ce traité le 23 novembre 2017. Cette ratification fait du Togo, l'un des membres fondateurs de l'ASI.

En adhérant à cet accord cadre, le Togo compte mobiliser les ressources financières pour réaliser des projets en vue de couvrir les besoins énergétiques des populations surtout en milieu rural.

Ainsi, dans le domaine de l'énergie, notre pays a déjà obtenu un premier financement du gouvernement indien d'un montant de quarante (40) millions de dollars US pour la réalisation des projets d'énergie solaire en milieu rural.

Par ailleurs, lors de cette conférence, un Protocole d'accord a été signé avec la société PINGPONG Global Limited pour la construction d'un hôpital de référence au Togo.

La troisième communication, écoutée par le conseil, est relative à la participation du Togo à la conférence des partis de l'Institut de la mutuelle panafricaine de gestion des risques (AFRICAN RISK CAPACITY-ARC), tenue à Nouakchott en Mauritanie les 14 et 15 mars 2018.

L'objectif de cette rencontre statutaire était de donner des orientations sur la gouvernance de l'institution.

Depuis sa création, l'ARC a déjà apporté des appuis financiers d'environ 38 millions de dollars US aux pays membres dont le Niger, le Sénégal, le Malawi et la Mauritanie.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'assurance contre les risques liés aux inondations, le Togo a été choisi comme pays pilote.

En effet, notre pays a signé le 02 mai 2017, un Protocole d'accord avec l'ARC pour la mise en oeuvre du programme de cette institution qui lui permettra d'identifier la nature des risques auxquels il est le plus exposé. Ce programme, au-delà de l'identification de la nature des risques, renforcera les capacités de gestion des catastrophes.

En devenant membre de l'ARC, le Togo entend mettre en place des assurances lui permettant de protéger son agriculture et les agriculteurs contre les catastrophes telles que les inondations et les sécheresses.

La quatrième et dernière communication, écoutée par le conseil, porte sur la nécessité du respect du plan prévisionnel de passation des marchés publics.

L'objectif de cette communication est de permettre à tous les membres du gouvernement d'améliorer la consommation des crédits alloués à leurs départements, à travers l'élaboration d'un plan prévisionnel de passation des marchés publics (PPM) et du suivi rigoureux et efficient de sa mise en œuvre.

Il convient de souligner que le budget de l'Etat étant élaboré pour une année, les marchés doivent être conclus, exécutés et payés à partir des crédits de l'exercice budgétaire de l'année concernée.

A l'exception des cas des investissements pluriannuels, le

respect du principe d'annualité exige donc de la part des administrateurs de crédits une programmation rigoureuse des différents marchés à passer et à exécuter au cours de l'exercice budgétaire.

Cette planification est d'abord une obligation réglementaire en ce qu'elle découle de l'article 12 de la loi n°2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public. Elle est, ensuite, une condition impérative pour que les prestations soient réalisées dans les meilleures conditions économiques.

Ainsi, la programmation des marchés publics permet non seulement d'alimenter le plan d'engagement, mais aussi d'aider à estimer les besoins de trésorerie au sein de l'administration publique pour effectuer à temps les paiements et réduire les risques liés à l'insuffisance des fonds disponibles pour financer l'exécution complète des marchés.

Au titre des divers

Monsieur le Premier Ministre a rappelé aux membres du conseil que le Chef de l'Etat a été désigné par l'Union Africaine comme le champion du Transport Aérien Africain lors du dernier sommet de Kigali. A ce titre, un certain nombre d'initiatives lui incombe pour mettre sur pied le Marché Unique du Transport Aérien Africain (MUTAA).

C'est ainsi que se tient à Lomé, du 25 au 28 mai 2018, la 4ème réunion du MUTAA qui a débuté ce jour par la réunion des experts, laquelle sera suivie le lundi 28 mai par la session des ministres des transports de l'Union Africaine.

Le Premier ministre a également rappelé au conseil que la session ministérielle des pays ACP-UE se tiendra à Lomé du 28 mai au 1er juin 2018. Cette session sera suivie par la 43ème session paritaire ACP-UE du 31 mai au 1er juin 2018.

Fait à Lomé, le 25 mai 2018



Naissance d'un nouveau regroupement de partis de l'opposition au Togo

Après le « G14 » et le Groupe des « Centristes », un nouveau regroupement de partis politique de l'opposition vient de voir le jour au Togo. Il s'agit du Groupe des Républicains et Ecologistes du Togo (GRET) présenté au public ce mardi 15 Mai à Lomé.

Ce nouveau regroupement est composé de quatre formations politiques à savoir le Front National (FN), le Mouvement des Républicains Centristes (MRC), le Parti pour le Renouveau et le Progrès Social (PRPS), le Parti d'Union pour le Développement Economique et Social (PUDES), le Parti Togolais pour la Jeunesse (PTJ) et le Parti Ecologiste Panafricain (PEP).

Les responsables du GRET affirment que l'objectif de leur regroupement est d'ouvrir d'une part, pour la résolution de la crise qui secoue le Togo depuis août 2017 et d'autre part, d'orienter le pays sur la voie d'un développement harmonieux avec la prise en compte des valeurs de la République.

« Ce mouvement entend contribuer au règlement de la crise en invitant tous les protagonistes à la négociation en ayant à l'esprit la sauvegarde de la République (...) ; Ils doivent avoir à l'esprit que derrière les calculs et les intérêts, il y a un peuple qui crie, qui souffre et qui gémit au quotidien sous le poids de la fatalité », indique une déclaration du GRET lue par Didier AMELA, Président du Front National.

Les membres du GRET estiment par ailleurs que le dialogue inter-togolais est dans une impasse et sans issue à cause des positions radicales des deux protagonistes notamment le pouvoir et la coalition des 14 partis de l'opposition.

« Ce dialogue est mort avant d'être né en raison de la radicalisation des positions. La seule solution demeure et reste les élections », soutiennent-ils, demandant au passage aux autres regroupements de partis politiques de l'opposition à les rejoindre pour la lutte en faveur d'une alternance apaisée au Togo.

Cris DADA



Le Gouvernement interdit les sit-in des jeunes de l'ANC

Par un courrier signé du ministre Payadowa BoukpeSSI en charge de l'administration territoriale, le Gouvernement dit « non »

au programme de sit-in de la jeunesse de l'Alliance Nationale pour le Changement ANC (opposition) prévu jusqu'à la fin de ce mois de Mai au niveau de certaines représentations diplomatiques et autres départements ministériels à Lomé.

« Les sit-in que vous avez prévus au niveau de: ambassade de France, ambassade d'Allemagne, ambassade du Ghana, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, ministère des infrastructures et des transports, et de la CENI sont interdits », écrit le ministre Boukpassi.

Selon ce dernier, « ces différents lieux ne sont pas des lieux publics au sens de la loi n° 2011-010 du 16 mai 2011 fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques ». « La possibilité de collusion entre vos manifestants et les usagers de ces différents services constitue un risque de troubles graves à l'ordre public » précise le courrier adressé au Président de la Jeunesse de l'ANC.

Le gouvernement affirme cependant qu'il n'y a aucune objection par rapport aux meetings des jeunes du parti programmés jusqu'au 27 mai 2018 notamment à Bè-Kpota, place publique à côté des rails, place en face du lycée de Nyékonakpoè, Bè- Kondjindji, Zossimé et Davié et les rencontres prévues les 18 et 25 mai 2018 à Tsévié et Atakpamé.

Selon le Président de la jeunesse de l'ANC, le sit-in devant l'ambassade de France vise à faire le suivi du décaissement des aides publiques de la France à l'endroit du Togo et son impact sur le développement. « La France depuis un certain temps a augmenté l'aide publique au Togo. Cela fera bientôt un an, et on se pose la question de savoir à quoi servent ces aides publiques dans notre pays », a indiqué Jean Eklou lors d'un meeting samedi dernier à Lomé. Quant au sit-in devant l'ambassade du Ghana, il a pour objectif de féliciter le

président ghanéen Nana Akufo-Addo pour ses efforts dans la résolution de la crise togolaise et l'encourager à s'impliquer davantage dans cette dynamique.

Cris DADA